

Aussi ne comprenons-nous guère, en face des *angoisses* du pape, la joie bruyante de certains catholiques qui appelaient de leurs vœux une politique de résistance, ni l'assurance de ceux qui s'en vont répétant que tout s'arrangera, parce que le gouvernement n'osera pas fermer les églises, encore moins l'optimisme de commande des politiciens qui feignent de croire que, dans trois mois, l'Eglise viendra à rescipiscence, comme si, dans trois mois, la conscience pouvait parler autrement qu'aujourd'hui.

Le pape a dit ce qu'il fallait pour que la conscience catholique fût respectée. Il faut que la *loi* reconnaisse à l'Eglise le droit de s'organiser conformément aux volontés de son divin Fondateur. Contre ce droit-là, rien ne peut prescrire.

Ce n'est donc pas par une simple palinodie qu'on pourra solutionner le problème. M. Briand, qui affirme lui aussi que tout s'arrangera, et M. Henri des Houx invitaient récemment les catholiques laïques à former les Associations culturelles, sans aucune participation du clergé, et à aller ensuite offrir aux évêques la jouissance des églises et de leurs revenus. Ils feignent de voir là un moyen de permettre au clergé de respecter l'Encyclique, tout en laissant la loi sortir son effet. Mais les *simples fidèles* doivent obéissance à l'Encyclique aussi bien que le clergé ! En faisant ce que leur suggèrent M. Briand et d'autres avec lui, les catholiques feraient tout simplement ce que le pape défend et en l'aggravant encore ! M. le Ministre des cultes n'y a pas pensé : c'est une preuve que les laïcs, fussent-ils ministres, voire même conseillers d'Etat, sont mal préparés à juger les questions religieuses. Non ! on n'échappe pas aux exigences de la conscience par une pirouette.

On le voit donc, dans des circonstances aussi graves, s'il est permis d'espérer, c'est seulement à condition que l'union des évêques et la soumission filiale des fidèles rendront les catholiques de France plus endurants à la peine et plus courageux devant le sacrifice.